

Revenu minimum social garanti

Déclaration du groupe CFE-CGC

Le monde est devenu de plus en plus irrationnel. La croissance et le développement ne portent plus l'idée du bonheur et de la sécurité. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion doit être menée par l'État par une politique sociale plus ambitieuse et plus juste.

Le groupe CFE-CGC défend une juste rémunération des efforts, des responsabilités et un partage équitable de la valeur ajoutée. Elle défend également un modèle social basé sur la répartition des efforts sans discrimination des bénéficiaires.

Au moment où notre pays renouvelle son exécutif gouvernemental, il est primordial et urgent d'aborder les préoccupations majeures de notre pays la pauvreté et l'emploi. Le groupe CFE-CGC a la conviction que ce sont là des priorités absolues pour tous les citoyens de notre pays.

Quelques préconisations ont particulièrement retenu notre attention :

- la nécessité de sécuriser une allocation pour toutes les personnes en situation de précarité ;
- la garantie de verser un revenu minimal social sans aucune interruption à toute personne en situation de handicap, car chaque citoyen doit pouvoir assumer ses responsabilités familiales, sociales et citoyennes ;
- la simplification des démarches administratives avec un guichet unique ;
- la mise en œuvre de mesures ambitieuses afin de permettre une meilleure insertion des jeunes ;
- le droit à une rémunération équitable pour toutes et tous.

Le groupe CFE-CGC regrette que le sujet des prestations familiales sans condition de ressources ne soit pas dans ce rapport, pour toutes les familles y compris celles de l'encadrement.

Les préconisations proposées dans cet avis devront se traduire rapidement par des textes législatifs afin de réduire la pauvreté et les inégalités sociales, qui ne cessent de progresser dans notre pays.

En conclusion, une citation d'Alfred de Musset : « *Pour réussir, retenez bien ces trois maxime : voir c'est savoir, vouloir c'est pouvoir, oser c'est avoir* ». Le groupe CFE-CGC a voté cet avis.